

<p style="text-align: center;">FICHE EXPÉRIENCE Méthodologie de projet Communauté de communes du Bassin de Decazeville-Aubin</p>

Localisation de l'opération : Communauté de Communes (Aveyron)

Données de cadrage : Nb de communes : 5 / Nb d'habitants : 17 000 / Densité : 54 hab/km²

Expérience :

Contexte

La Communauté de communes du bassin de Decazeville-Aubin a été créée par arrêté préfectoral du 31 décembre 1998, avec les communes de Decazeville, Aubin et Cransac. Les communes de Firmi et Viviez l'ont intégrée le 31 décembre 1999. Elle regroupe aujourd'hui 17 000 habitants. A la même date, le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des communes urbaines des cantons d'Aubin et de Decazeville et le Syndicat à vocation unique (SIVU) pour la gestion de la Griffoulière ont été dissous et leurs compétences reprises par la Communauté de communes.

Compétences de la Communauté de communes :

Les principales compétences de la Communauté de communes du bassin de Decazeville-Aubin sont le développement économique, l'aménagement, l'urbanisme et le cadre de vie et l'environnement. La Communauté de communes est également chargée de l'animation du territoire, notamment en matière culturelle. Elle s'est enfin dotée plus récemment d'une mission de développement durable du territoire et d'élaboration d'un agenda 21 local.

Ancrage territorial :

L'arrêt des activités minières, qui a longtemps constitué le principal facteur de développement du bassin, a laissé des dommages sociaux et environnementaux considérables. Le bassin a ainsi perdu le tiers de ses habitants sur les 20 dernières années, mais il est par ailleurs riche d'un tissu particulièrement dense et vivant de 280 associations. La station thermale de Cransac est depuis longtemps reconnue pour ses gaz naturels et chauds qui traitent les rhumatismes et les maladies ostéo-articulaires. Les thermes de Cransac constituent un des atouts majeurs du bassin de Decazeville pour son développement touristique. Avec de nouveaux équipements inaugurés en avril 2003, la station a dépassé ses objectifs de 3 500 curistes par an.

Méthodologie

Le diagnostic de territoire confié au Conseil de Développement Local :

La Communauté de communes du bassin de Decazeville–Aubin est née, dans sa forme actuelle, à l'aube de l'an 2000. Il a dès le départ été question de se plonger dans l'avenir du territoire et de réfléchir à son développement global, cohérent et durable.

Souhaitant ne pas renouveler les erreurs du passé et se servir des atouts et du potentiel de son territoire, la Communauté de communes a adopté dès le début de son existence la vision

« développement durable » de manière naturelle et c'est ainsi qu'elle s'est logiquement orientée vers la démocratie participative, devenant la première communauté de communes à être dotée d'un conseil de développement local.

Depuis la première étude dans le cadre des territoires Objectif 2 européen en 1998, sur le territoire élargi de Figeac – Decazeville, suivie de la préparation du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire sur le territoire de la Communauté de communes, suivi encore du schéma directeur de revitalisation du Bassin « Vis ta Mine » adopté en 2002, les idées et les réflexions ont mûri.

Le **1er septembre 2003**, la Communauté de communes, réunie en bureau communautaire, et donnant suite aux délibérations du conseil communautaire, a décidé de continuer à concrétiser la démarche globale engagée :

- **recrutement d'un « chargé de mission développement durable »**, dont la fonction transversale sera à la fois la sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs concernés et des préconisations en matière d'élaboration d'actions et d'axes concrets de développement durable,
- **élaboration d'un agenda 21 local, à partir d'un diagnostic concerté du territoire et d'enjeux clairement identifiés en concertation avec la population locale,**
- animation du **conseil de développement local**, organe consultatif organisé en association loi 1901, chargé de participer à la vie et au développement du territoire.

Instance consultative associée aux projets de la Communauté, le conseil de développement est également un groupe de travail composé des forces vives du territoire : représentants du monde associatif, de syndicats, de chefs d'entreprise, d'élus, de commerçants et artisans.

Il est organisé en cinq commissions thématiques : « développement économique », « environnement », « aménagement du territoire », « équité sociale », et « services de la collectivité ». La Communauté de communes de Decazeville–Aubin a été la première en France à être dotée d'un tel outil, qui n'est obligatoire que pour les agglomérations et les pays.

L'élaboration du **diagnostic Développement durable du territoire** a ainsi été confiée à un groupe de travail transversal issu des différentes commissions du Conseil de Développement Local :

- 23 personnes (8 élus, 7 socioprofessionnels et 8 représentants associatifs), issues de chacune des 5 commissions du Conseil de développement, ont participé au groupe de travail « **analyse qualitative** », destiné à élaborer le recueil des perceptions.
- l'**analyse quantitative** a été élaborée à partir d'éléments de diagnostics, d'études et de statistiques existants.

Le travail de diagnostic a été achevé en février 2005. Il a ensuite fait l'objet d'une appropriation par les élus de la Communauté de Communes puis été présenté à l'ensemble de la population du Bassin sous la forme d'un questionnaire :

Le questionnaire développement durable : construction d'une vision collective et partagée du territoire permettant de définir les enjeux et les priorités de l'Agenda 21

Le groupe de travail du Conseil de Développement a mené une démarche de synthèse de l'ensemble de ses travaux afin de le présenter à la population du Bassin. L'objectif était de vérifier si la population locale partageait ou non la vision des membres du groupe de travail et de permettre également à chacun d'apporter ses propres perceptions. Ce sont donc 8000 questionnaires qui ont été envoyés au mois de mai 2005 à chaque foyer du territoire. Composé de 5 thèmes du développement durable et de 70 questions, le questionnaire avait un but opérationnel permettant de dégager rapidement des pistes concrètes pour répondre aux enjeux exprimés. Sur chaque thème un espace était laissé pour que chacun puisse compléter le questionnaire.

Le questionnaire a été envoyé sous pli nominatif timbré (et non pas distribué comme une publicité). Le retour était ensuite possible dans les commerces du Bassin (boulangeries, boucherie, pharmacie, presse, ...) les bureaux de poste, les accueils de mairie, ... soit plus de 80 urnes disposées sur les 5 communes du territoire au plus proche de la population.

Au-delà des présentations « traditionnelles » du questionnaire auprès du personnel de chacune des mairies, en conseil de développement, dans les conseils municipaux de jeunes et d'enfants, dans les réunions de quartier, ...

Un programme d'animation tout public a été mis en place à l'occasion de la Semaine Nationale du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin 2005) afin de :

- sensibiliser la population au développement durable,
- expliquer la démarche,
- inciter à répondre au questionnaire.

Résultats

La définition des enjeux et des priorités :

Le taux de retour des questionnaires a dépassé les prévisions les plus optimistes. En effet, 1418 questionnaires ont pu être traités statistiquement, soit un taux de retour de près de 20 %. De plus, parmi ces questionnaires, 243 comportaient des remarques complémentaires (allant de quelques mots à plusieurs pages).

Un important travail d'analyse statistique de l'ensemble des réponses a permis à la Communauté de Communes de dégager **les enjeux et les priorités pour l'Agenda 21, validés par les élus en septembre 2005**. Ces enjeux sont :

- maintien des jeunes sur le Bassin
- image et attractivité du Bassin
- emploi et développement économique
- une agglomération dynamique et homogène
- accueil du public et liens entre collectivités et citoyens

La définition du programme d'actions :

Afin de mobiliser l'ensemble des personnes pouvant intervenir dans la définition des actions concrètes répondant aux enjeux présentés ci-dessus, 3 groupes de travail ont été créés :

- un groupe issu du conseil de développement composé en particulier de représentants du monde associatif et socioprofessionnel
- un groupe « technique » composé des directeurs(trices) de mairie, des chefs de services de la communauté de communes et d'élus de chaque commune
- un groupe de « jeunes » en relais avec les animateurs et les structures jeunesse du territoire

L'objectif est de parvenir à élaborer un programme d'actions qui sera présenté à la population et concerté en mars 2006 et de finaliser la rédaction de l'Agenda 21 local au mois de mai 2006.

Contact

Sébastien Keiff

Chargé de mission développement durable

Communauté de communes du bassin de Decazeville - Aubin

Avenue du 10 août

12300 Decazeville

Tél : 05.65.43.63.69

sebastien.keiff.cdda@wanadoo.fr